

Argumentaire pour soutenir l'initiative **pour une place financière suisse durable et tournée vers l'avenir**

1.10.25

L'initiative populaire fédérale sur la place financière suisse durable¹ veut réguler les activités à l'étranger des acteurs de la place financière Suisse.

Selon la doctrine sociale de l'Église catholique, La lutte contre le changement climatique est un devoir de l'État. Différents concepts de l'enseignement social comme la personnalité, la solidarité, le bien commun et la subsidiarité peuvent être mobilisés pour justifier la mise en place de loi par l'Etat visant à réduire l'impact sociétal sur le climat. Ces principes permettent d'inscrire la défense de la loi pour une place financière durable dans le contexte plus large de la doctrine sociale de l'Église catholique.

1. Le contenu de l'initiative

L'initiative sur la place financière veut réguler les activités à l'étranger des acteurs de la place financière Suisse. Ces acteurs sont notamment les banques, les assurances, les établissements financiers et les institutions de prévoyance. L'initiative insiste sur la fonction de levier du secteur de la finance pour agir en faveur du climat et de la biodiversité. Le but de l'initiative est d'aligner les activités commerciales des acteurs de la place financière Suisse sur les objectifs de limitation des hausses de température et de préservation de la biodiversité convenus au niveau international. Ainsi, les impacts négatifs pour le climat et la biodiversité seraient progressivement réduits dans l'ensemble de la chaîne de création de valeur. En effet, le secteur de la finance joue un rôle clé dans ce processus, car il peut influencer le comportement d'entreprises dans l'économie réelle par la nature de ces services (investissement, assurance, prêt...). La crise environnementale est également nuisible pour le secteur économique lui-même. L'initiative donne ainsi non seulement aux personnes et institutions soucieuses des questions écologiques, mais aussi aux milieux financiers, des raisons de mettre en place des règles strictes et fiables dans ce domaine.

¹ <https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis567t.html>

Importance des plans de transition contraignants

Avec les **plans de transitions** élaborés par les entreprises elles-mêmes, les initiants proposent un outil pour mettre en pratique l'initiative. Ces plans de transition, tels que décrits dans le rapport explicatif accompagnant l'initiative, fixent des objectifs en matière de climat et de biodiversité basés sur les connaissances scientifiques actuelles. Des objectifs concrets sont proposés aux acteurs financiers. Les contenus des plans de transition réalisés par les entreprises devront être publics et approuvés et contrôlés par une instance *indépendante*. Cet instrument qu'est le plan de transition est notamment déjà utilisé par la GFANZ (The Glasgow Financial Alliance for Net Zero). Cette alliance volontaire d'acteurs financiers internationaux a pour objectif de contribuer à la décarbonisation de l'économie. Les objectifs de la GFANZ visent à ce que les acteurs financiers soutiennent des stratégies de transition climatiques dans *l'économie réelle afin soit de promouvoir des solutions dans le domaine de la biodiversité et de la décarbonisation*. L'idée étant de soutenir des acteurs alignés ou en cours d'alignement, ou au contraire de retirer les soutiens financiers d'acteurs allant à l'encontre de ces objectifs. Selon l'association des banquiers, 62% des banques, des gestionnaires de fortune et 42% des assurances Suisses faisaient partie de l'organisation en 2022.² La NZBA (Net-Zero Banking Alliance) quant à elle fut une Organisation des Nations Unies incitant les acteurs financiers à prendre des mesures concrètes pour réduire leurs emprunts carbone. Après le départ d'UBS et de plusieurs grandes banques étasuniennes, l'alliance a suspendu son activité en août 2025.³ Cet exemple montre les limites de l'engagement volontaire d'acteurs financiers dans un processus de transition écologique. Quand la conjoncture économique ou/et politique change, ces engagements peuvent être révoqués à tout moment.

Pour les porteurs de l'initiative, la crédibilité des plans de transitions est essentielle. Pour cette raison, il est nécessaire qu'une certaine *standardisation* soit introduite. Cette standardisation permet également d'effectuer des comparaisons. Les initiants proposent, par exemple, de se référer à la *science based Target initiative* (SBTi) qui pourrait *évaluer et valider* de façon indépendante les objectifs annoncés. L'initiative entend mettre en place des *règles contraignantes*, supervisées et *contrôlées* par des instances *indépendantes*. Les auteurs de l'initiative proposent avec les plans de transition un outil concret qui permet d'apprécier les efforts d'une entreprise financière en matière de décarbonisation et de préservation de la biodiversité, limitant ainsi les possibilités de *greenwashing*.

L'impact des acteurs de la place financière Suisse à l'étranger étant considérable, une meilleure réglementation des normes applicables à ce secteur contribuerait de manière tangible à la protection de l'environnement. L'association *Reclaimfinance* estime, par exemple, à 8 milliards de dollars les investissements de Crédit Suisse et UBS dans des projets d'extraction d'énergies

² Association des banquiers Suisse, [Zéro émission nette: la place financière fait le point sur son engagement en toute transparence - Swiss Banking](#) (2022), consulté le 29.09.2025

³ Cf. RTS, [Après les départs de plusieurs membres, la "Net-Zero Banking Alliance" suspend ses activités - rts.ch - Economie](#) (28.08.2025), consulté le 29.09.2025

non renouvelables pour la période entre avril 2021 et août 2022.⁴ En effet, les investissements suisses dans les entreprises à l'étranger et les crédits de la place financière suisse sont responsables de 14 à 18 fois plus d'émissions de gaz à effet de serre dans le monde que celles émises annuellement dans le pays⁵. Il n'est plus tolérable que des gains colossaux soient réalisés au profit de quelques-uns et au détriment de l'environnement et des populations souvent déjà les plus vulnérables qui sont les premières touchées par les répercussions d'activités nuisibles pour le climat et la biodiversité.

2. La situation suisse

Officiellement, la Suisse s'est engagée par la signature de nombreux traités à observer les réglementations internationales sur la protection de l'environnement. On peut citer les Accords de Kunming-Montreal (2022) sur la biodiversité qui prévoient de freiner la dégradation de la biodiversité en cours. Avec l'Accord de Paris sur le climat de 2015, les signataires, dont la Suisse, s'engagent à limiter le réchauffement climatique de la planète à 1.5°C. Pour atteindre ce but selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les émissions à effet de serre doivent être réduites de moitié d'ici 2030 et atteindre le "Net-zéro" en 2050. Ces objectifs sont repris par la Loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI) du 30 septembre 2022. L'article 9 de cette loi affirme vouloir "rendre les flux financiers compatibles avec les objectifs climatiques". Malheureusement, aucune mesure concrète n'en a découlé, sans doute en partie en raison de sa formulation non contraignante.

Selon le rapport du Conseil fédéral du 16 décembre 2022 "Finance durable en Suisse. Champs d'action 2022-2025 en vue d'assurer à la place financière une position de leader en matière de développement durable", notre pays applique déjà les recommandations les plus importantes en matière de durabilité, d'éthique sociale et de transparence. Cependant, le rapport s'appuie, en matière de finance durable, sur une interprétation très néo-libérale du principe de subsidiarité laissant la dynamique de marché orienter les choix des établissements financiers. En misant uniquement sur des actions volontaires de la part des acteurs du secteur financier, on limite fortement leur efficacité. En effet, la plupart des actions visant à réduire les atteintes à la biodiversité, ou les impacts sur le climat, ne sont pas liés à des bénéfices financiers immédiats, les effets des réglementations que les établissements financiers se fixent eux-mêmes restent insuffisants et fluctuent selon l'état du marché et de la conjoncture économique. C'est le cas notamment des *Swiss climate scores*, des indicateurs établis par l'Association suisse des banquiers et le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI) pour évaluer l'engagement du secteur financier suisse en faveur du climat.

⁴ CUVELIER Lara, LOUVEL Yann, McCULLY Paddy et al., « Swiss finance complicit in fossil fuel expansion », 03.2023, p. 16. En ligne: https://reclaimfinance.org/site/wp-content/uploads/2023/03/2023.03.28_Swiss-finance-complicit-in-fossil-fuel-expansion.pdf (consulté le 15.09.2025) .

⁵ McKinsey & Company . *Klimastandort Schweiz: Schweizer Unternehmen als globale Treiber für Netto Null* (2022).

L'instrument est intéressant, mais comme il ne fonctionne que sur une base volontaire, il n'oblige pas suffisamment les acteurs financiers.

Ce rapport du Conseil fédéral, si il semble au premier abord très complet et détaillé, ne décrit en réalité que de simples recommandations faites à la place financière suisse, qui reste en l'état entièrement libre de se conformer ou non à ces recommandations, et ceci sans perspective de contrôle ou d'évaluation indépendante. Cette présentation de la place financière suisse, décrite comme un leader en matière de finance durable s'apparente ainsi à une forme d'écoblanchiment, même si une des mesures (la mesure n°9⁶) promet précisément de combattre ce dernier fléau en confiant la tâche particulièrement sensible de son contrôle à l'Association suisse des banquiers et à l'Association de l'Asset management en Suisse. En d'autres termes, l'évaluation de l'efficacité de ces mesures ne bénéficierait d'aucun contrôle externe et indépendant. On reste ainsi au niveau confortable, mais inefficace de l'autorégulation.

C'est pour cette raison que l'initiative sur la place financière est nécessaire. Si elle ne permet pas, dans un premier temps, d'édicter des lois contraignantes concrètes, mais uniquement de donner une ligne au niveau de la Constitution fédérale, elle pourra néanmoins s'avérer fortement utile pour dévoiler les insuffisances des réglementations actuelles, en appeler à la responsabilité des investisseurs et rappeler qu'il est primordial d'agir rapidement et fermement pour endiguer le changement climatique provoqué par l'activité humaine. Les conséquences de celui-ci sont déjà dévastatrices, en Suisse comme ailleurs dans le monde.

3. Aspects éthiques

L'extraction des matières fossiles ou la tentation du profit

Le secteur des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz...) est particulièrement lucratif ce qui explique le constant développement de ce commerce, malgré ses impacts négatifs sur le climat et la biodiversité.

En 1931 Pie XI dénonçait les tentations de la spéculation : "Les gains si faciles qu'offre à tous l'anarchie des marchés attirent aux fonctions de l'échange trop de gens dont le seul désir est de réaliser des bénéfices rapides par un travail insignifiant, et dont la spéculation effrénée fait monter et baisser constamment tous les prix au gré de leur caprice et de leur avidité, déjouant par-là les sages prévisions de la production" (*Quadragesimo anno*, 1931, n° 143). Ce "désir exclusif de profit", il est encore réprouvé par Jean-Paul II comme une des principales "structures de péché" (*Sollicitudo rei socialis*, 1987, n° 37). Ce que le christianisme dénonce, c'est une

⁶ "Si elle entend être compétitive sur la scène internationale, la place financière suisse doit absolument se distinguer par sa grande crédibilité en matière de finance durable. Il convient donc d'empêcher l'écoblanchiment, qui existe par exemple lorsque des investisseurs sont trompés ou induits en erreur par le caractère prétendument durable de produits financiers et de processus de conseil", pp. 17-18 du rapport.

économie tournée uniquement vers le profit financier, et cela quelques que soient les conséquences sur les personnes, les relations sociales, et la nature..

Vers une finance « durable » ?

Toute éthique de la finance durable repose en premier lieu sur la recherche du bien commun (comme fondement moral et comme but) et sur la transparence avec laquelle le secteur financier présente ses produits à ses partenaires et aux investisseurs (comme condition de possibilité). Ainsi, la responsabilité morale est partagée par les acteurs financiers d'une part et par ceux qui investissent et y placent leurs avoirs au niveau public ou privé, d'autre part :

"Les financiers ont [...] un rôle central dans l'éclairage des finalités. Ils n'ont pas à être les gardiens de celles-ci; mais ils ont un devoir d'information et de conseils, aussi complets et adaptés que possible pour permettre à chacun de faire ses choix financiers en toute clarté."⁷

Ces choix financiers devront ensuite s'orienter vers la volonté de contribuer efficacement à une société plus juste et à l'établissement de normes permettant d'atténuer les conséquences négatives des activités de l'homme sur l'environnement. La difficulté tient au fait que ces buts ne se situent plus à l'échelle de l'action individuelle, mais à un niveau global qui comprend une série difficilement identifiable d'intermédiaires. Cette difficulté rend la tâche plus ardue, mais n'enlève en rien sa responsabilité morale au chrétien, engagé envers son prochain et devant Dieu.

La notion d'écologie intégrale mise en avant par le pape François mais déjà thématifiée avant lui par les pontifes précédents doit nous rappeler sans cesse à notre devoir global envers nos frères et notre "maison commune", même si notre action individuelle ne déploie pas des effets de l'envergure désirée.

C'est de ces actions multiples, même modestes et de la ferveur d'individus rassemblés autour d'un but commun que naîtra la dette morale des gouvernements qui représentent ces individus.

A plus large échelle, du constat de l'interdépendance entre les Etats doit naître l'impératif de la solidarité entre les peuples. Les conséquences de choix économiques particuliers ont des répercussions sur d'autres personnes ou collectivités, même si celles-ci ne sont pas directement visibles. La distance n'enlève rien à la responsabilité morale de chacun⁸ (pour les impacts des entreprises suisses d'exploitation minière dans le monde voir par exemple, "Matières premières, La Suisse et ses barons miniers", *Public Eye, le magazine*, n°55, septembre 2025).

Il en va de même du secteur financier, mais pour d'autres raisons également que celle de l'obligation morale ; s'il ne se soucie que de l'accroissement des richesses pour elles-mêmes et sans perspective d'avenir, tôt ou tard, il ne sera plus à même de servir ses propres intérêts,

⁷ *Le développement moderne...*, op. cit., p. 50.

⁸ Hans Jonas (1979), *Le principe Responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, trad. Jean Greisch, Paris, Flammarion, 2008

parce que les mouvements économiques réels qui ultimement le sous-tendent sont mis à mal et deviennent incapables de justifier les flux financiers. La sphère financière “accroît la tentation de “l’économisme” dans les relations entre le capital et le travail :

“Aucune activité économique ne peut prospérer de manière durable, si elle ne s’insère dans un climat de saine liberté d’initiative. Aujourd’hui, il est également évident que la liberté dont jouissent les acteurs économiques, si elle est comprise de manière absolue et détournée de sa référence intrinsèque à la vérité et au bien, tend à générer des centres de suprématie et à incliner vers des formes d’oligarchie qui, à terme, nuisent à l’efficacité même du système économique.”⁹

Il revient aux gouvernements de donner le cadre légal nécessaire pour que les acteurs financiers (qui par eux-mêmes tendent à rechercher le profit à court terme), soient contraints de rendre compte de leurs activités en toute transparence, afin de permettre aux investisseurs de faire des choix qui auront des conséquences durablement positives, tant pour l’environnement que pour les populations, qui sont toujours plus nombreuses à subir les impacts de la dégradation du climat et de l’affaiblissement de la biodiversité. La frénésie du marché ne profitant qu’à un tout petit nombre de privilégiés momentanés, il est nécessaire d’imposer des limites à une spéculation qui ne sert plus les intérêts de la collectivité.

Comme il est difficile et risqué de compter sur l’autorégulation de la majorité des établissements financiers, une sensibilisation de la société civile à ces questions d’éthique de la finance s’avère d’autant plus nécessaire et peut avoir de forts impacts. Les acteurs individuels ou associatifs, citoyens, actionnaires et investisseurs, s’ils sont suffisamment informés et unis autour du souci d’écologie et de justice sociale, peuvent déjà faire beaucoup à l’humble niveau de la consommation et de l’épargne individuelle¹⁰, sans parler de leur pouvoir de modifier sensiblement les décisions des gouvernements qu’ils élisent. La brèche dans le cercle vicieux des acteurs financiers avides et des pouvoirs publics se voilant la face devant l’absence de transparence et de réglementations contraignantes pour s’enrichir au détriment des plus

⁹ La Congrégation pour la Doctrine de la Foi et le Dicastère pour le Service du Développement Intégral, *Oeconomicae et pecuniariae quaestiones. Considérations pour un discernement éthique sur certains aspects du système économique et financier actuel*, 2018, n. 12. Voir aussi Chesney, Marc *et al.*, “Economic and Financial Systems for Well-being”, in: Wuelser, Gabriela *et al.*, *Priority Themes for Swiss Sustainability Research*, Swiss Academies Reports, 2020, 15 (5), p. 34: “Our current economic system tolerates or even encourages highly unsustainable practices. Finance is increasingly disconnected from the real economy and the huge volumes of assets traded in uncontrolled, speculative and manipulated financial markets have contributed to economic and financial instability. The costs of resulting crises, overconsumption, pollution, resource depletion, and social inequalities are far too high, both for present and future generations. Our current economic paradigm must be transformed into one that serves sustainable development”.

¹⁰ “Ces mêmes considérations devraient aussi s’appliquer à la gestion des épargnes personnelles, en les orientant par exemple vers des entreprises qui fonctionnent selon des critères clairs, inspirés d’une éthique respectueuse de tout l’homme et de tous les hommes, sur l’horizon de la responsabilité sociale” (La Congrégation pour la Doctrine de la Foi et le Dicastère pour le Service du Développement Intégral, *Oeconomicae et pecuniariae quaestiones. Considérations pour un discernement éthique sur certains aspects du système économique et financier actuel*, 2018, n. 33)

défavorisés et de l'environnement, peut venir de la société qui s'unit pour refuser de soutenir un tel système.

Une pression suffisamment grande de la part des citoyens (au niveau politique) et des investisseurs privés (au niveau du marché) peut enjoindre les pouvoirs publics et les grandes entreprises à réorienter leurs activités vers des projets plus justes et plus durables. Par les instruments démocratiques, les citoyens peuvent agir pour défendre une vision plus éthique de la place financière. Tout particulièrement en Suisse, où la démocratie directe offre aux citoyens toute une série d'outils efficaces pour contribuer à assainir notre place financière en vue d'une plus grande justice sociale et de la sauvegarde des ressources planétaires.

Les aspirations de l'initiative sur la place financière s'inscrivent dans les recommandations éthiques du magistère en matière de responsabilité individuelle et collective et représentent de ce fait une contribution précieuse aux valeurs chrétiennes de responsabilité, de solidarité et d'écologie intégrale.

Les Eglises et les croyants ont également un rôle à jouer dans cette conscientisation de la société civile. De nombreuses Eglises et diocèses (notamment en France) ont déjà par exemple banni de leurs investissements les placements financiers dans les énergies fossiles¹¹ (1.09.25). Le mouvement *Laudatio Si'* rassemble plus de 900 organisations catholiques dans le monde. Il s'inspire de l'encyclique *Laudato Si'* du pape François, publiée en 2015. Ce mouvement promeut l'écologie intégrale, en lien avec la justice sociale, climatique et environnementale, dans une perspective chrétienne. Le mouvement demande le désinvestissement des énergies fossiles et la transition écologique des paroisses et des diocèses.¹² Avec le conseil œcuménique, le mouvement *Laudato Si'* invite les institutions religieuses en amont de la conférence COP 30, à désinvestir des énergies fossiles.¹³ En juillet 2025, les conférences continentales des évêques catholiques d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie ont aussi lancé un appel commun pour la COP 30 appelant à la fin des combustibles fossiles.¹⁴ En Suisse, Le système de management environnemental "Coq vert" permet aux paroisses et aux institutions religieuses d'enregistrer leurs données concernant leur consommation d'énergie et de réduire leur impact environnemental. Des objectifs définis de manière participative conduisent à des améliorations continues. Ce processus est similaire à la démarche des plans de transition. Jusqu'en juin 2025, 81 paroisses et organisations ecclésiales ont obtenu la certification "coq vert".¹⁵ Une démarche semblable existe en France avec la démarche œcuménique "Église verte" qui accompagne les

¹¹ Martine Henriot, "Journée de la création, Le rôle essentiel des chrétiens dans la protection de la maison commune", 1.09.25

<https://www.vaticannews.va/fr/monde/news/2025-09/journee-creation-mouvement-laudato-si.html>

¹² <https://laudatosimovement.org/>, consulté le 22.09.2025

¹³ [Nous ne croyons pas aux combustibles fossiles : Rejoignez l'annonce mondiale de désinvestissement en amont de la COP 30 - Laudato Si' Movement](#), consulté le 22.09.2025

¹⁴ Catholic episcopal conferences and councils of Africa, Asia, Latin America and the Caribbean : « A call for climate justice and the common home: ecological conversion, transformation and resistance to false solutions », 12.06.2025. En ligne: <https://drive.google.com/file/u/0/d/1TBoG7aoqzkvqeCZ56BED-y86YepHktlF/view?pli=1&usp=embed_facebook>, consulté le 22.09.2025.

¹⁵ [Coq vert – éco – Églises pour l'environnement](#), consulté le 15.09.2025

paroisses et institutions religieuses souhaitant s'engager dans une conversion écologique. En septembre 2025, 870 communautés religieuses se sont engagées dans cette démarche sur tous le territoire français.¹⁶

Une éthique sociale et planétaire ?

Penser une éthique qui prend en compte les effets des placements et de la place financière suisse à l'étranger, demande une éthique qui s'ouvre à la dimension planétaire de nos actions. Cette dimension, qui prend en compte les conséquences, même lointaines et peu visibles, de nos choix effectués en Suisse n'est pas toujours habituelle en éthique. En effet, on a souvent tendance à ne prendre en compte que les conséquences proches (géographiquement et temporellement) et visibles de nos actions. Or se préoccuper des impacts des investissements, et crédits bancaires à l'étranger, demande d'élargir la portée de nos questionnements éthiques, et ainsi d'étendre la perspective de notre champ de responsabilité.

Ce ne sont plus uniquement les répercussions proches ou directement observables par les acteurs qui doivent être prises en compte, mais aussi des conséquences plus éloignées et moins facilement observables. En effet, la Suisse abrite non seulement des établissements financiers, mais aussi le siège social de grandes entreprises et multinationales (Glencore, Nestlé, Novartis, Roche, ABB, Holcim, Syngenta, Cyba, Weatherford, TE Connectivity, Cargill Int., Migros, Coop) qui exploitent des ressources (eau, minerais, terres agricoles, énergie, terres rares) ou matières premières dans d'autres pays. La notion d'une éthique qui prenne en compte d'autres sphères que l'humain, mais également la *biodiversité et le climat* (qui ont eux aussi bien sûr à plus ou moins *long terme* un impact sur les conditions de vie de l'humanité) demande un changement de perspective. Cette forme d'éthique "planétaire", nous rappelle que nous sommes tous liés sur cette planète, que nous formons *un système en interdépendance* où les actions des uns (consommation, modes de déplacement, types d'habitat, choix d'investissements, travail, communication, loisirs, etc.) ont des impacts sur les autres, et sur l'ensemble de l'écosystème. Les bénéfices réalisés en Suisse et à l'étranger par des entreprises soutenues par la place financière suisse, ont contribué à la prospérité de la Suisse (notamment via les impôts sur cette place financière), mais apportent également aux consommateurs suisses de nombreux produits et services. Nous consommons pétrole, plastique, bois, papier, eau, terres rares, ciment, produits agricoles ou électroniques provenant de l'étranger. Ces productions ont des impacts écologiques, parfois dramatiques, dans les lieux d'extraction, de production ou de transport. Nos établissements financiers soutiennent ces productions, et nous bénéficions de ces produits ou de leurs dérivés. C'est pourquoi les citoyens suisses ne peuvent pas fermer les yeux sur les conséquences de ces investissements dont ils bénéficient. Il s'agit là d'un argument de type *déontologique*.

¹⁶ Pour plus d'info: cf. [Pour une conversion écologique de l'Église | Label Église verte](#) (consulté le 29.09.2025)

Mais on peut également avancer des arguments de type *conséquentialiste*, sur les impacts à long terme de nos choix de citoyens. Le philosophe Bruno Latour (2015) décrit cette interdépendance de l'humain et des êtres vivants, par le concept de "Gaïa", ce concept unificateur vise à éviter que l'on sépare d'un côté le vivant humain des autres formes de vivant (nature, animaux etc.) *car les actions des uns ont des conséquences sur l'ensemble du système*, et ce dernier à l'âge de l'anthropocène, s'avère particulièrement fragile, tant l'impact humain sur la planète est devenu prépondérant. Le concept d'anthropocène est apparu dans les années 2000 pour décrire cette ère de l'humanité, où les impacts de l'activité humaine sur la biosphère et même la géologie (depuis l'industrialisation au XIXème siècle), n'ont cessé d'augmenter et de façonner notre planète, jusqu'à mettre en danger l'équilibre des écosystèmes (par ses impacts sur la disparition des ressources naturelles et sur le climat).

Le modèle du Donut Kate Raworth¹⁷, vise à penser dans un même modèle économique les interrelations entre le dépassement des limites de la planète (en matière de ressources naturelles : eau, terres, ...) et les aspects sociaux (conditions de travail, santé, éducation..)

Continuer à laisser la place financière décider librement des investissements à faire, conduit à continuer à développer une économie qui ne tient pas compte des *limites planétaires*, sur le plan écologique, mais également du plancher social. Cette économie n'est ainsi pas *durable*, car elle ne permet pas de faire perdurer un système en équilibre sur le long terme (car basé sur l'exploitation de ressources non-renouvelables dont le charbon, le pétrole, le gaz..) et ne tient pas compte des impacts sur le climat de l'utilisation de ces ressources.

Le monde de la finance a ainsi lui aussi des impacts très importants sur le climat et les atteintes actuelles à la biodiversité, via les entreprises qu'il finance, et qui ont elles-mêmes un impact notamment via la pollution au CO₂, l'exploitation des énergies fossiles, la déforestation ou le soutien à des formes d'agriculture non respectueuses de la planète. Ces impacts négatifs de la place financière suisse ont pour le moment principalement lieu dans des *pays éloignés* de la Suisse, en effet, la grande majorité des pays producteurs de pétrole sont extra-européens (Venezuela, Canada, Iran, Irak, Arabie Saoudite, Emirats arabes unis, Russie, Côte d'Ivoire, USA, Brésil, Koweït, Nigeria, Kazakhstan, Angola, Mexique, Algérie, Qatar, etc.), cf. <https://www.connaissancedesenergies.org/fiche-pedagogique/reserves-de-petrole-dans-le-monde>

En effet, des conséquences négatives concernent l'environnement, mais influent également sur les *dimensions sociales* (conditions de vie, de travail, santé, stabilité politique, etc.). Nombre de pays où cette exploitation très lucrative de pétrole a lieu sont soumis à des tensions politiques fortes du fait de ces enjeux économiques. L'exploitation des ressources naturelles pour des énergies fossiles détruit ou met en danger des écosystèmes entiers (par exemple la technique d'extraction du gaz de schiste) et porte atteinte aux conditions de vie de nombreuses

¹⁷ <https://www.kateraworth.com/doughnut/>

personnes dans le monde (dépossession de terres des habitants pour permettre l'exploitation, violences).

Quant au charbon, les principaux pays exploitant des mines de charbon (Chine, Inde, Indonésie, Etats-Unis, Australie, Russie, Afrique du Sud, Colombie, Kazakhstan) sont également hors de l'Europe (hormis la Pologne). L'impact de l'extraction et la consommation d'énergies fossiles sur le réchauffement climatique est bien connu, cependant depuis les années 70 l'exploitation de pétrole a doublé, et continue d'augmenter, et cela malgré les mises en alerte sur les effets du réchauffement climatique (montée des températures des océans, montée des niveaux des mers, sécheresses, dérèglements climatiques etc.).

C'est pourquoi un des buts de cette initiative vise à **conscientiser** les acteurs en Suisse tant sur leur *responsabilité* que sur les *effets des leurs choix* réalisés en Suisse, tant par les banques que les actionnaires dans le reste du monde.

Valeurs en jeu : Responsabilité et transparence

La présente initiative vise à promouvoir une vision de la finance qui favorise une économie durable et *non une finance détachée de l'économie réelle*, où le profit financier serait le principal objectif. Une finance qui prend en compte ses effets sur **l'économie réelle**, ses acteurs et sur la biosphère et le climat, devient alors une finance *responsable*. Une finance responsable prend en compte les différentes dimensions de l'économie, et cela sur un **temps long**. En effet, le profit à court terme et ponctuel n'est plus suffisant pour justifier des choix. Les choix et prises de décisions des financiers, doivent s'intéresser aux impacts sur le long terme des entreprises et projets financés. Ces choix sont-ils justifiables humainement, socialement et écologiquement ? Ces investissements sont-ils durables ?

Un équilibre entre les aspects économiques et sociaux de la durabilité (notamment à travers la responsabilité sociale des entreprises) et les aspects écologiques des productions devient nécessaire, si on veut préserver un monde viable pour tous. Préserver cet équilibre peut demander des *sacrifices*, particulièrement financiers, et de diminuer certains profits, afin de favoriser d'autres valeurs (respect de la biosphère, du vivant, des conditions de vie, des travailleurs...). Il s'agit d'un investissement dans d'autres formes de bénéfices (santé, qualité de vie, équité sociale, solidarité, etc.).

Ces nouvelles exigences se sont déjà traduites dans des normes à travers les différents traités que la Suisse et de nombreux autres pays ont déjà signé. Il s'agit maintenant que la Suisse s'engage de manière **plus contraignante** pour atteindre les objectifs fixés dans les accords internationaux signés. En effet, jusqu'à maintenant les progrès attendus ne se basaient que sur le volontariat et de l'autocontrôle, avec peu de possibilités de vérifier la réalité des mesures annoncées. Pour contrer le risque de greenwashing, ou de simple effet d'annonce, il est nécessaire maintenant que la Suisse s'engage de manière **juridique**, en intégrant dans ses

législations des *normes aux standards au minimum équivalents à ceux fixés par les autres pays européens, ainsi que des processus de contrôle* pour garantir le respect de ces normes.

Empowerment des citoyens

Cette mise en place de mesures contraignantes, vise aussi à permettre un *empowerment* des citoyens suisses, en leur donnant accès réellement aux informations sur les impacts de leurs placements en bourse. Ceci afin de faciliter des choix d'investissement réellement éclairés. En effet, changer la législation suisse demandera une meilleure *transparence* des entreprises et des institutions bancaires, qui devront rendre accessibles ces informations sur les impacts environnementaux. Ceci impliquera également des normes claires, ainsi que des accords sur les *indicateurs* et *modalités de mesure*. Actuellement, il y a peu de consensus sur les méthodologies, les façons de mesurer ces impacts et donc peu de possibilité de comparaison ou d'évaluation des résultats¹⁸. Mais les réseaux de banques éthiques, notamment en Europe, depuis de nombreuses années s'organisent pour mettre en place des outils de mesure et de comparaison. Par exemple le PCAF (*Partnership for Carbon Accounting Financials*) propose déjà des recommandations et outils de mesure du CO2 à disposition des établissements bancaires, afin de les aider à évaluer l'impact écologiques de leurs crédits et investissements.

Cette transparence, tant des outils de mesure, que des impacts mesurés, vise à renforcer la confiance des citoyens dans leurs institutions bancaires et financières, en effet, les crises de ces dernières années (faillite du Crédit suisse, condamnation pour incitation à la fraude fiscale et au blanchiment, harcèlement de lanceurs d'alerte, etc.) ont fortement ébranlé la confiance tant des entreprises que des citoyens dans la fiabilité des établissements bancaires suisses. Certains acteurs bancaires et financiers (notamment parmi le réseau des banques éthiques européennes) ont déjà une grande expérience et pratique de la transparence sur le plan écologique et social. Depuis de nombreuses années, elles excluent déjà des crédits les entreprises et industries polluantes. Ces banques visent à ce que les crédits et investissements octroyés soient durables et aient un impact positif sur le bien commun (aspects sociaux, culturels, écologiques). Ces expériences et pratiques peuvent servir de *modèle* pour d'autres établissements bancaires moins avancés dans ces pratiques d'intégration de critères éthiques.

Impacts de l'Economie sur la crise climatique

La place de l'économie, dans la pensée sociale chrétienne, doit rester *subordonnée à la politique*, "politique" comprise comme visant le bien commun. Le bien commun a pour but, dans le respect des droits et devoirs de chacun, l'épanouissement des groupes et des individus qui constitue le genre humain. Il concerne les biens fondamentaux nécessaires aux personnes

¹⁸ Graber, Tim, *Nachhaltigkeitsvergleich bedeutender Zentralbanken*, CCSF Thesis Series no. 37 (2022), University of Zurich, Department for Banking and Finance, p. 9 : "Sustainable Finance und damit auch ESG krankt an drei grundlegenden Problemen. Hierzu zählt erstens die Messbarkeit von Nachhaltigkeit. Konkret bezieht sich dies auf die Nachhaltigkeitsbewertungen der Ratingagenturen, welche uneinheitlich und leicht zu manipulieren sind. Laut Harris (2022) stimmen kaum mehr als 50 % der Nachhaltigkeitsratings der verschiedenen Agenturen überein, während bei konventionellen Kreditratings bis zu 99-prozentige Übereinstimmung herrscht."

pour une vie dans la dignité.¹⁹ Ce niveau du politique est celui où les finalités de l'économie, dans leur rapport au bien commun, peuvent être *collectivement discutées* au sein d'un débat *public*. Cette vision renverse la tendance actuelle du néo-libéralisme, qui vise à éviter toute régulation externe des marchés. Mais la situation actuelle, de crise climatique et écologique, a rendu nécessaire la remise en place d'instances de régulation nationales et internationales. Cette nécessité d'orienter l'économie et les marchés financiers vers le bien commun et la protection de la planète vient du constat que l'autorégulation du monde économique et financier est insuffisante pour enrayer la crise actuelle et notamment la destruction de la biodiversité ainsi que le réchauffement climatique. Les solutions purement techniques s'avèrent ainsi insuffisantes, car elles ne prennent pas en compte le problème de fond de la situation actuelle, mais uniquement les conséquences : "Je considère qu'il est impératif d'insister sur le fait que "chercher seulement un remède technique à chaque problème environnemental qui surgit, c'est isoler des choses qui sont entrelacées dans la réalité, et c'est se cacher les vraies et plus profondes questions du système mondial." ". §57, Pape François, *Laudate Deum*, 2023.

"Dieu nous a unis à toutes ses créatures. Pourtant, le paradigme technocratique nous isole de ce qui nous entoure, et nous trompe en nous faisant oublier, que le monde entier est une "zone de contact". §66, Pape François, *Laudate Deum*, 2023.

Les apports de la tradition chrétienne de l'éthique sociale à la pensée économique visent à relier l'économie à des valeurs plus centrales que celles du profit financier. En d'autres termes ils permettent de repenser les impensés et présupposés de la finance actuelle, pour les remettre au sein du débat politique et social, en rappelant que le rôle de l'économie et de la finance est d'abord de *contribuer au bien commun*, avant de permettre l'enrichissement personnel d'une petite minorité.

Or de nos jours, la pensée du *bien commun*, ne peut faire abstraction de la dimension planétaire, ainsi que de la préservation de la planète, dont l'équilibre écologique est actuellement fortement menacé par nos activités économiques et de consommation. Penser le bien commun, doit aujourd'hui prendre en compte la durabilité des activités économiques et financières, ces activités étant la source de nombreux dérèglements sur le plan planétaire (feux de forêts, canicules, montées des eaux, désertification, pollutions des sols et des mers etc.). Ces atteintes et ces dérèglements du système écologique, du climat et de la biodiversité se répercutent violemment sur toute l'humanité, notamment sur les personnes et régions déjà les plus démunies. L'éthique sociale chrétienne demande de prendre en compte la situation des plus vulnérables, sans distinction, et quelle que soit leur éloignement géographique (thème de la Dette écologique et de la responsabilité des pays du Nord envers les autres régions du monde).

¹⁹ Cf. *Gaudium et spes* 26.

La doctrine sociale de l'Église catholique et le changement climatique

Les grands principes de la doctrine sociale de l'Église catholique qui sont classiquement le bien commun, la personnalité, la solidarité et la subsidiarité, sont mobilisables pour justifier l'engagement des pouvoirs publics dans la lutte contre le réchauffement climatique planétaire. Ces principes étant interdépendants l'engagement étatique se justifie d'autant plus.

Le **principe de personnalité**, ou **principe de la dignité de la personne humaine**, est central dans la Doctrine sociale de l'Église catholique. Il affirme que toute action sociale, économique ou politique doit être orientée vers le respect, la promotion et le développement intégral de la personne humaine, créée à l'image de Dieu (*Genèse 1,27*). Les conséquences de nos activités d'extraction et d'utilisation des énergies fossiles sont innombrables, tant environnementales que sociales (réfugiés climatiques, expropriations..) et touchent tous les habitants de la terre. Par ailleurs, une grande partie de ces atteintes sont irréversibles. Ces conséquences portent atteinte aux droits fondamentaux de nombreuses populations. La Lettre apostolique *Laudate Deum* (2023) rappelle les conséquences de ces dégradations de l'environnement pour la dignité humaine :

" Nous en ressentirons les effets dans les domaines de la santé, de l'emploi, de l'accès aux ressources, du logement, des migrations forcées, etc. Il s'agit d'un problème social global qui est intimement lié à la dignité de la vie humaine. Les évêques des Etats-Unis ont très bien exprimé le sens social de notre préoccupation à l'égard du changement climatique, qui va au-delà d'une approche purement écologique parce que "l'attention que nous portons les uns aux autres et l'attention que nous portons à la terre sont intimement liées." §3; *Laudate Deum*

La *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948 ne mentionne pas encore le droit à un environnement non pollué, car rédigée à une époque où les problèmes écologiques n'étaient pas encore aussi visibles que dans la période actuelle. On y mentionnait le Droit à un niveau de vie suffisant (Art. 25), mais le changement climatique porte atteinte au droit à la vie (problèmes alimentaires) et au droit à la santé (épidémies, canicules, pénurie d'eau). Les crises issues du changement climatique portent également atteinte aux droits civils des populations (droit de s'établir dans son propre pays, droit d'association et de réunion, droit de participation politique). Les *Accords de Paris* visent notamment à appréhender la crise climatique, tout en tenant compte des droits de l'homme. Rappelons l'action des aînés pour le climat qui ont fait appel à la Cour européenne des droits de l'homme afin de faire condamner la Suisse pour son inaction climatique. Ainsi, la lutte contre le changement climatique devient une exigence morale fondée sur le respect de la personne humaine. Il ne s'agit pas seulement de préserver la planète, mais de défendre la vie, la dignité et les droits fondamentaux de chaque personne. La réponse à la crise écologique doit donc passer par une écologie intégrale, qui considère simultanément les dimensions humaines, sociales et environnementales.

Le **principe de solidarité** exprime l'interdépendance entre les personnes, les peuples et les générations. Il appelle à une responsabilité commune et à un engagement mutuel pour le bien

commun, en particulier envers les plus fragiles. Face au changement climatique, ce principe prend une signification profonde aussi face aux générations futures. Le dérèglement du climat affecte toute l'humanité, mais de manière inégale : ce sont les pays les plus pauvres, et souvent les moins responsables des émissions, qui en subissent les conséquences les plus graves (montée des eaux, famines, catastrophes naturelles). La solidarité impose donc une responsabilité morale des pays et individus les plus riches envers ceux qui souffrent le plus. La notion de "justice climatique", rappelle également que ce sont les populations les plus défavorisées qui subissent le plus les impacts du réchauffement climatique (agriculteurs, Pays d'Afrique de l'Ouest, île Kiribati). Or ces populations sont peu responsables du réchauffement climatique. Il y a injustice climatique au sens où les pays qui bénéficient de l'économie des combustibles fossiles ne sont pas ceux qui en subissent directement les conséquences les plus graves (déplacement de populations, perte des terres agricoles, inondations...). En effet, si certaines industries (comme c'est le cas de l'extraction de combustibles fossiles et de celles portant atteinte à la biodiversité) mettent en péril de manière durable et irréversible l'équilibre même de la planète et les conditions de vie tant des humains que de nombreuses espèces animales, il devient nécessaire de réguler leurs pratiques. En effet, soutenir une économie qui porte atteinte à la viabilité même de la planète n'est pas défendable éthiquement.

La **subsidiarité**, au sens catholique du concept, est le fait de rendre du pouvoir aux acteurs concernés. C'est un élément nécessaire dans une éthique qui vise l'*empowerment* des citoyens et acteurs du secteur bancaire. Elle s'exprime aussi dans la réalisation par les acteurs des domaines en question de plans de transition réalistes et applicables. Le rôle étatique visant essentiellement à vérifier l'efficacité et la conformité des processus mis en place. Les porteurs de l'initiative pour une finance durable, précisent dans le *Rapport explicatif* les normes que ces plans de transition devraient respecter pour être en conformité avec les accords signés par la Suisse.

Mais le principe de subsidiarité ne vise pas à déléguer entièrement au secteur bancaire ou financier la responsabilité des choix d'investissements ou de crédits, car dans ce domaine des industries ayant un impact sur le climat et la biodiversité, le principe de respect du **bien commun** prime sur celui de la liberté de marché ou de l'autonomie des établissements financiers. En effet, même si la liberté a également une valeur en éthique, la liberté des marchés financiers aboutit à des conséquences positives pour un petit nombre de bénéficiaires, mais en même temps impacte négativement une immense majorité de personnes (et à terme également ceux qui ont pu en bénéficier à court terme). Par ailleurs les impacts négatifs de cette exploitation des ressources fossiles mettent en péril la viabilité même de la planète, et donc portent atteinte aux conditions de vie de l'ensemble des vivants. On ne peut donc pas dans ce cas privilégier la notion de liberté individuelle sur celle de bien commun. Le salut public, dans la conception catholique, est la raison d'être et la loi suprême de l'État.²⁰ Dans cette conception, l'État a le devoir de mettre en place des mesures pour contrer le changement

²⁰ Cf. Léon XIII, *Rerum novarum* (1891), 28

climatique, car celui-ci est un danger pour toutes les personnes le constituant. Les organisations internationales ont la vocation de thématiser et d'œuvrer à solutions de problèmes concernant les biens communs universels.²¹ En ce sens, l'engagement de l'Etat pour le climat devrait toujours s'intégrer dans une démarche et une mise en réseau au niveau international, notamment avec les instances de l'UE et de l'ONU.

Dans *Laudato Si'*, le pape François va même jusqu'à définir le climat en soi comme bien commun²². Si on se demande pourquoi le bien commun (en l'occurrence la prise en compte de la préservation du climat, de la biodiversité) devrait prendre le pas sur la liberté d'entreprendre et de commercer, c'est qu'actuellement ce type de commerce, qui ne bénéficie qu'à une petite minorité d'actionnaires et de financiers, porte atteinte à l'ensemble de la planète, et précarise les conditions d'existence de nombreuses populations.

Les notions de personnalité, solidarité, subsidiarité et de bien commun s'avèrent ainsi centrale pour orienter ces changements de pratiques dans le domaine financier. En effet, on remet en cause les objectifs purement financiers de l'économie pour les recentrer vers une visée autre. L'économie ainsi repensée, non plus comme un secteur uniquement dédié à la production de capital financier, est désormais vue comme un secteur producteur de *capital social* et visant essentiellement le bien commun : car favorisant de nombreux domaines vitaux (emploi, agriculture, logement, santé, etc.), tout en visant à ce qu'ils se développent dans une perspective respectueuse de l'humain et de la planète.

4. Difficultés & limites, points de vigilance

-Comme dans tout problème éthique complexe, comprenant de multiples dimensions, il est difficile de respecter toutes ces valeurs (écologiques, sociales, économiques) simultanément. Des choix ou hiérarchisation des priorités sont souvent nécessaires, comme dans la plupart des dilemmes éthiques. Mais le fait que nos choix ne soient jamais entièrement satisfaisants du point de vue éthique n'empêche pas que des progrès significatifs puissent être faits.

Cette initiative peut contribuer d'une part à une "conversion des mentalités", favoriser une vision de l'économie moins basée sur le profit et inciter ainsi à un *changement radical de perspective* sur la finance et ses objectifs. L'économie est vue de façon plus globale, avec la prise en compte de tous et pas seulement de ceux qui peuvent bénéficier des plus-values financières ou des profits générés, mais aussi de ceux qui sont impactés par les changements climatiques et la perte de biodiversité. Car à terme nous serons également tous impactés par les changements climatiques en cours (il n'y a pour le moment pas de "planète B"). Cette dimension universelle de la "famille humaine" est une composante de longue date de la pensée catholique (Audoyer et de Laubier, 137).

²¹ Cf. Jean XXIII, *Pacem in Terris* (1961), 140

²² François, *Laudato Si* (2015), 25

Ce changement de point de vue demande de *restreindre nos ambitions en matière de profit financier*, pour se recentrer sur d'autres valeurs (préserver la planète, le vivant) dans le but d'éviter les conséquences graves et irréversibles de la crise climatique actuelle.

Mais cette conversion des mentalités prend du temps, elle demande d'innombrables efforts d'éducation. Elle peut demander plusieurs générations. Les Nations unies recommandent pour ce faire de favoriser une "économie verte". (<https://www.un.org/fr/climatechange/science/key-findings>), le désinvestissement des économies des énergies fossiles pourrait permettre de davantage soutenir le développement de ces économies vertes, plus respectueuses de nos écosystèmes. Par ailleurs des diocèses français, lors de la COP 29, (Grenoble, Nantes en 2024), tout comme d'autres institutions religieuses sur le plan international ont annoncé renoncer à l'avenir aux investissements dans les énergies fossiles. Ceci dans un but d'exemplarité et de sensibilisation vis-à-vis des fidèles. Les arguments avancés concernent les impacts sur le climat, mais également les conséquences sur les conditions de vie des plus pauvres et les plus vulnérables.

Nous sommes dans une situation d'*urgence climatique*, qui donne déjà à voir déjà de manière souvent violente ce que peut être l'avenir de notre planète (<https://www.un.org/fr/climatechange/science/key-findings>), si nous ne prenons pas de mesures rapides et cela avec des conséquences de plus en plus proches (incendies massifs en Grèce et au Portugal, températures caniculaires, glissements de terrain dans les Alpes, disparition de la biodiversité en Suisse, pénuries d'eau..), ces conséquences du réchauffement climatique demandent que l'on agisse rapidement. C'est pourquoi passer par une *réglementation étatique* s'avère une nécessité pour une action concertée et commune à tous les membres des secteurs concernés en Suisse.

Restreindre ces profits pour viser le bien commun demande *un effort*, comme toutes restrictions, et ceci n'est pas simple dans une société qui valorise souvent à outrance la "réussite matérielle" et la consommation. Cet effort de *sobriété* n'est pas vu positivement par tous, car on associe encore dans les cultures occidentalisées la réussite ou le statut social à l'enrichissement personnel.

Ceci demande de repenser les modèles de "réussite", à savoir nos critères de ce qu'est *une vie épanouie*, car ces modèles ont des impacts négatifs sur l'ensemble de la société et de notre écosystème. Cette initiative a ainsi également une forte dimension éducative. Cette réflexion permet la thématisation de questions existentielles qui vont bien au-delà des considérations purement écologiques.

5. Conclusion

Les apports possibles des changements visés par cette initiative se situent ainsi à plusieurs niveaux

- Effet levier du secteur de la finance peut amener un changement dans l'économie *réelle*. La durabilité est rendue devient un investissement pour un futur plus viable et plus solidaire.
- Conscientisation de nos impacts planétaires : via plus de transparence et donc plus de responsabilité vis-à-vis de nos choix, et meilleure compréhension de la portée de nos actions, de nos possibilités d'action sur le climat (en lien avec la diminution de l'éco-anxiété). Conscientisation sur les impacts même éloignés géographiquement de nos choix en Suisse (actionnariat, consommation)
- Empowerment des citoyens /actionnaires/collectifs par rapport aux banques/établissements de placements. Du politique par rapport à l'économique.
- Incitation à repenser les buts de l'économie et de la finance dans la société (pour aller vers d'autres valeurs que l'enrichissement personnel, il est nécessaire de passer par d'autres moyens : décroissance, sobriété, réorganisation des valeurs et priorités (valeurs humaines et écologiques à remettre au centre).
- Favoriser le débat public sur les choix de société. Demande un changement de regard sur notre vision de la réussite. Nous incite à repenser le rôle de l'économie et à la penser à partir du bien commun, et non simplement comme un moyen individuel d'ascension sociale. Ceci demande que l'on revalorise la notion de bien commun, et que les liens entre conditions de vie (aspects sociaux et écologiques du Donut) sur la planète soient explicités.
- Faire connaître des voies possibles de changements positifs et réalistes (plans de transition) et d'acteurs engagés dans la transition dans l'économie réelle (exemplarité). Donner des pistes et partager des expériences de transition.

Auteurs :

Florian Lüthi, Dr. Florence Quinche, Dr. Anik Sienkiwicz

Vox Ethica, Service Ethique et société,
info@voxethica.ch, www.voxethica.ch

Fribourg, 1^{er} Octobre 2025

Expert.e.s consulté.e.s :

Paul Dembinski, économiste, Prof. Hon. Université Fribourg
 Lucien Reymondin Reinberg, économiste, professeur didactique de l'économie, HEP Vaud
 Dominique Roten, banquier, responsable partenariats, BAS, Banque alternative suisse
 Myriam Planzer, comité d'initiative, WWF

Bibliographie

Arnsperger, Christian; van Parijs, Philippe (2003), *Ethique économique et sociale*, Paris, la Découverte.

Audoyer, Jean-Pierre, de Laubier, Patrick (2009), *L'Eglise à l'heure de Caritas in Veritate*, Paris, ed. Salvator.

Boissinot, Jean Financier (2022), *La finance verte : climat, secteur financier et transition net zéro*, Malakoff, Dunod.

Chesney, Marc *et al.*, (2020) "Economic and Financial Systems for Well-being", in: Wuelser, Gabriela *et al.*, *Priority Themes for Swiss Sustainability Research*, Swiss Academies Reports, 15 (5).

Graber, Tim (2022), *Nachhaltigkeitsvergleich bedeutender Zentralbanken*, CCSF Thesis Series no. 37, University of Zurich, Department for Banking and Finance.

Jonas, Hans (1979), *Le principe responsabilité*, trad. Jean Greisch, Paris, Flammarion, 2008

Lang, Dominique (2008), *L'Eglise et la question écologique: la crise écologique, une urgence pour la foi, soixante ans de réflexions chrétiennes*, Longué-Jumelles, éd. Arsis.

Latour, Bruno (2015), *Face à Gaïa. Huit conférences sur le Nouveau Régime Climatique*. Paris, La Découverte.

Minnerath, Roland (2010), *Doctrine sociale de l'Eglise et bien commun*, Paris, Beauchesne.

Monnot, Christophe; Rognon, Frédéric; dirs. (2021), *La nouvelle théologie verte*, Genève, Labor et Fides.

Murphy, Charles, M. (1989), *At Home on Earth: Foundations for Catholic ethics of the environment*, New York, ed. Crossroad.

Petrella, Riccardo (1996), *Le bien commun, Eloge de la solidarité*, Bruxelles, éd. Labor.

Raworth, Kate (2012), *A Safe and Just Space for Humanity: Can We Live within the Doughnut?* Oxfam Discussion Papers.

Revol, Fabien (2018), *Penser l'écologie dans la tradition catholique*, Genève, Labor et Fides.

De Salins, Antoine; Villeroy de Galhau, François (1994), *Le développement moderne des activités financières au regard des exigences éthiques du christianisme*, Conseil pontifical "Justice et paix", Cité du Vatican, Libreria editrice Vaticana.

Veyret, Yvette (2016), *Le développement durable, Approche globale*, éd Uppr.

Wintzer, Pascal (2015), *Sauver la création: écologie enjeu spirituel: colloque du 29 novembre 2014*, Observatoire Foi et culture de la Conférence des évêques de France. Paris, éd. Parole et silence.

+

Cf. Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC), *Climate Change 2021, The Physical Science Basis*, Cambridge and New York 2021, B.2.2.

IPCC, *Climate Change 2023, Synthesis Report, Summary for Policymakers*, A.1.3.

United Nations Environment Program, *Emission Gap Report 2022* : <https://www.unep.org/resources/emissions-gap-report-2022>

Textes du Magistère

Pape François, *Laudate Deum, Lettre apostolique*, A toutes les personnes de bonne volonté sur la crise climatique. 4.10.2023

https://www.vatican.va/content/francesco/fr/apost_exhortations/documents/20231004-laudate-deum.html

Pape François, *Laudato Si'* Encyclique, 2015, https://www.vatican.va/content/francesco/fr/encyclicals/documents/papa-francesco_20150524_enciclica-laudato-si.html#139.

Pape François, *Laudate Deum, Lettre encyclique*, 2023

https://www.vatican.va/content/francesco/fr/apost_exhortations/documents/20231004-laudate-deum.html

Conférence des Évêques Catholiques des États-Unis, *Global Climate Change Background*, 2019.

Liens :

FEBEA, Fédération européenne des banques éthiques et alternatives, <https://febea.org/>

Banque alternative suisse (BAS), prise de position sur l'initiative Pour une finance durable, <https://www.bas.ch/fr/prises-de-position>

PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials) : émet des recommandations pour la mesure du CO2 pour les prêts et investissements bancaires, ainsi que pour la diffusion de ces informations par les établissements bancaires. <https://carbonaccountingfinancials.com/>

Glasgow Financial Alliance for Net Zero. Alliance internationale volontaire d'acteurs financiers avec pour objectif de contribuer à la décarbonisation de l'économie. <https://www.gfanzero.com/>

Science Based Targets Initiative. <https://sciencebasedtargets.org/> Rapport explicatif du WWF avec notamment les entreprises Suisse qui travaille avec SBTi https://www.wwf.ch/sites/default/files/doc-2023-10/2023_SBTi_CH_Factsheet_FR.pdf

APRES-GE, Chambre genevoise de l'économie sociale et solidaire, <https://www.apres-ge.ch/>

Social solidarity economy, <https://www.ripest.org/?lang=en>,

Finance for Biodiversity Pledge, <https://www.financeforbiodiversity.org/>

"Les institutions financières signataires ont pris l'engagement de protéger et promouvoir la biodiversité à travers leurs activités de financement et leurs investissements :

1. en collaborant et partageant leurs compétences (par exemple, en matière de méthodologie de mesure d'impact ou de stratégies de financement),
 2. en s'engageant auprès des entreprises dans lesquelles elles investissent afin de réduire leur impact négatif sur la biodiversité et d'augmenter leur impact positif,
 3. en mesurant l'impact de leurs propres activités de financement sur la biodiversité et en identifiant les principaux moteurs,
 4. en se fixant des objectifs ambitieux afin d'augmenter leur propre impact positif et de diminuer leur impact négatif,
 5. en présentant un rapport annuel transparent sur l'impact de leurs activités de financement et de leurs investissements en lien avec la biodiversité.",
- site web BAS,
<https://www.bas.ch/fr/la-banque-alternative-suisse-signe-le-finance-for-biodiversity-pledge>

ANNEXES :

Sources magistère + autres

“Réflexions sur la situation économique et sociale actuelle”

“II. Maîtrise de la croissance.

44. Tout cela demande de nombreuses réformes dans la vie économique et sociale, et plus profondément une conversion des mentalités et des attitudes. Dans leur activité économique, tous ont à tenir compte d’un certain nombre de valeurs essentielles sans lesquelles elle ne peut atteindre sa finalité humaine: solidarités créées dans le travail, esprit de service, souci du bien commun, conscience de la destination commune des biens, sens des responsabilités chez tout homme.”

32. “A long terme) L’harmonie et la continuité de la croissance exigent une prévision qui doit être l’oeuvre de tous : pouvoirs publics, régions, représentants des secteurs de l’économie nationale et des groupes sociaux au sein de la nation. Trop de catastrophes n’ont pour cause qu’une insuffisance dans la prévision des évolutions et le manque de courage pour prendre à temps les mesures nécessaires. Un grave devoir de prévision s’impose donc pour assurer la maîtrise du développement dans le respect de sa finalité: le service des hommes, au lieu de l’abandonner au jeu des mécanismes aveugles.”

Conseil permanent de l’épiscopat français, “Réflexions sur la situation économique et sociale actuelle”. Note de la Commission épiscopale de l’action charitable et sociale (février 1966). In Maugenest, Denis (1995), *Le discours social de l’église catholique de France, 1891-1992*, Paris, Cerf, p. 375-391

Gaudium et Spes

26. Promouvoir le bien commun

1. Parce que les liens humains s’intensifient et s’étendent peu à peu à l’univers entier, le bien commun, c’est-à-dire cet ensemble de conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu’à chacun de leurs membres, d’atteindre leur perfection d’une façon plus totale et plus aisée, prend aujourd’hui une extension de plus en plus universelle, et par suite recouvre des droits et des devoirs qui concernent tout le genre humain. Tout groupe doit tenir compte des besoins et des légitimes aspirations des autres groupes, et plus encore du bien commun de l’ensemble de la famille humaine [46].

2. Mais en même temps grandit la conscience de l'éminente dignité de la personne humaine, supérieure à toutes choses et dont les droits et les devoirs sont universels et inviolables. Il faut donc rendre accessible à l'homme tout ce dont il a besoin pour mener une vie vraiment humaine, par exemple : nourriture, vêtement, habitat, droit de choisir librement son état de vie et de fonder une famille, droit à l'éducation, au travail, à la réputation, au respect, à une information convenable, droit d'agir selon la droite règle de sa conscience, droit à la sauvegarde de la vie privée et à une juste liberté, y compris en matière religieuse.

3. Aussi l'ordre social et son progrès doivent-ils toujours tourner au bien des personnes, puisque l'ordre des choses doit être subordonné à l'ordre des personnes et non l'inverse. Le Seigneur lui-même le suggère lorsqu'il a dit : « Le sabbat a été fait pour l'homme et non l'homme pour le sabbat [47]. » Cet ordre doit sans cesse se développer, avoir pour base la vérité, s'édifier sur la justice, et être vivifié par l'amour ; il doit trouver dans la liberté un équilibre toujours plus humain [48]. Pour y parvenir, il faut travailler au renouvellement des mentalités et entreprendre de vastes transformations sociales."

Chapitre III

La vie économique-sociale

63. Quelques traits de la vie économique

1. Dans la vie économique-sociale aussi, il faut honorer et promouvoir la dignité de la personne humaine, sa vocation intégrale et le bien de toute la société. C'est l'homme en effet qui est l'auteur, le centre et le but de toute la vie économique-sociale.

2. Comme tout autre domaine de la vie sociale, l'économie moderne se caractérise par une emprise croissante de l'homme sur la nature, la multiplication et l'intensification des relations et des interdépendances entre individus, groupes et peuples, et la fréquence accrue des interventions du pouvoir politique. En même temps, le progrès dans les modes de production et dans l'organisation des échanges de biens et de services a fait de l'économie un instrument apte à mieux satisfaire les besoins accrus de la famille humaine.

3. Pourtant les sujets d'inquiétude ne manquent pas. Beaucoup d'hommes, surtout dans les régions du monde économiquement développées, apparaissent comme dominés par l'économie : presque toute leur existence personnelle et sociale est imbue d'un certain « ékonomisme », et cela aussi bien dans les pays favorables à l'économie collectiviste que dans les autres. À un moment où le développement de l'économie, orienté et coordonné d'une manière rationnelle et humaine, permettrait d'atténuer les inégalités sociales, il conduit trop souvent à leur aggravation et même, ici ou là, à une régression de la condition sociale des faibles et au mépris des pauvres. Alors que des foules immenses manquent encore du strict nécessaire, certains, même dans les régions moins développées, vivent dans l'opulence ou gaspillent sans compter. Le luxe côtoie la misère. Tandis qu'un petit nombre d'hommes disposent d'un très ample pouvoir de décision, beaucoup sont privés de presque toute

possibilité d'initiative personnelle et de responsabilité ; souvent même, ils sont placés dans des conditions de vie et de travail indignes de la personne humaine.

4. De semblables déséquilibres économiques et sociaux se produisent entre le secteur agricole, le secteur industriel et les services, comme aussi entre les diverses régions d'un seul et même pays. Entre les nations économiquement plus développées et les autres nations, une opposition de plus en plus aiguë se manifeste, capable de mettre en péril jusqu'à la paix du monde.

5. Les hommes de notre temps prennent une conscience de plus en plus vive de ces disparités : ils sont profondément persuadés que les techniques nouvelles et les ressources économiques accrues dont dispose le monde pourraient et devraient corriger ce funeste état de choses. Mais pour cela de nombreuses réformes sont nécessaires dans la vie économique-sociale ; il y faut aussi, de la part de tous, une conversion des mentalités et des attitudes. Dans ce but, l'Église, au cours des siècles, a explicité à la lumière de l'Évangile des principes de justice et d'équité, demandés par la droite raison, tant pour la vie individuelle et sociale que pour la vie internationale ; et elle les a proclamés surtout ces derniers temps. Compte tenu de la situation présente, le Concile entend les confirmer et indiquer quelques orientations en prenant particulièrement en considération les exigences du développement économique [138]."

Pacem in terris

Équilibre entre les deux formes d'action des pouvoirs publics

65 - L'intérêt commun exige que les pouvoirs publics, en ce qui concerne les droits de la personne, exercent une double action : l'une de conciliation et de protection, l'autre de valorisation, tout en veillant soigneusement à leur judicieux équilibre. D'une part, on veillera à ce que la prédominance accordée à des individus ou à certains groupes n'installe dans la nation des situations privilégiées ; par ailleurs, le souci de sauvegarder les droits de tous ne doit pas déterminer une politique qui, par une singulière contradiction, réduirait excessivement ou rendrait impossible le plein exercice de ces mêmes droits. « Une chose demeure acquise : l'action de l'Etat en matière économique, si loin qu'elle porte, si profondément qu'elle atteigne les ressorts de la société, ne peut supprimer la liberté d'action des individus ; elle doit au contraire la favoriser, pourvu que soient sauvegardés les droits essentiels de chaque personne humaine (48). »

137 - De nos jours, le bien commun universel pose des problèmes de dimensions mondiales. Ils ne peuvent être résolus que par une autorité publique dont le pouvoir, la constitution et les moyens d'action prennent eux aussi des dimensions mondiales et qui puisse exercer son action sur toute l'étendue de la terre. C'est donc l'ordre moral lui-même qui exige la constitution d'une autorité publique de compétence universelle."

Mater et magistra

sur les investissements §105, sur la subsidiarité dans le monde du travail et des entreprises § 98-100, responsabilité des pouvoirs publics en matière d'économie § 54

Laudato Si'

climat comme bien commun §23, La perte de biodiversité comme conséquence de l'activité humaine §32, l'environnement comme bien commun §95, rapport entre politique et économie §189-198, conversion écologique §216-221, fraternité universelle §128

Annexes (suite) :

Aspects historiques

Critique d'une finance déconnectée du travail. L'exemple de l'usure

L'interdiction de l'usure est clairement mentionnée dans l'Evangile de Luc (6.34-35): (Si vous prêtez à ceux dont vous espérez recevoir en retour, quelle reconnaissance méritez-vous ? Même les pécheurs prêtent aux pécheurs pour qu'on leur rende l'équivalent. Au contraire, aimez vos ennemis, faites du bien et prêtez sans rien espérer en retour. Alors votre récompense sera grande..", Bible, trad. Liturgique, 2020.) Cette réprobation des excès possibles du prêt à intérêt était déjà présente dans le judaïsme (Deutéronome, XXIII, 20-21, "Tu ne feras à ton frère aucun prêt à intérêt : qu'il s'agisse d'argent, de nourriture ou de quoi que ce soit qui puisse rapporter des intérêts. À un étranger, tu pourras prêter à intérêt, mais pas à ton frère, afin que le Seigneur ton Dieu te bénisse dans toutes tes entreprises sur la terre où tu vas entrer pour en prendre possession". Bible, traduction liturgique, Paris, Salvator, 2021).

Pendant des siècles, l'usure n'était ainsi pas autorisée pour les chrétiens. Elle était perçue comme un moyen malhonnête de faire fructifier son bien et de s'enrichir aux dépens des autres, comme un manquement à la charité chrétienne et comme l'opportunisme du riche vis-à-vis du pauvre. Pour Thomas d'Aquin, elle devient même "faute logique" : l'argent est un simple moyen, qui ne doit pas servir comme fin en soi ; la monnaie devrait exclusivement servir à acquérir un bien ultérieur et il serait ainsi contraire à sa nature de le transformer en sa propre fin. L'argent ne doit pas générer de profit, mais servir à l'achat et à la vente (cf. *Somme théologique* IIa IIae, q. 78, a. 1, resp.). Le fait que le prêt à intérêt puisse être pratiqué par les

juifs envers les autres nations sera une des raisons de la réprobation des chrétiens envers les juifs durant le moyen-âge et de nombreux stéréotypes antisémites.

En effet, l'activité de l'usurier n'est pas en premier lieu destinée à poursuivre les deux objectifs majeurs de toute économie prise au sens chrétien du terme, à savoir "l'amour de préférence pour les pauvres" (la charité) et la "priorité du travail sur le capital". Les auteurs ayant mis en exergue ces deux phares de la pensée économique chrétienne, Antoine de Salins et François Villeroy de Galhau poursuivaient en questionnant, à propos de l'exigence de la défense des pauvres : "en quoi le développement de la finance favorise-t-il ou contrarie-t-il la juste répartition du pouvoir et de la richesse ?"²³. Cette question éthique sous-tend toute réflexion relative à la légitimité des marchés financiers. Quant au second impératif, celui de la *priorité du travail*, les mêmes auteurs précisent : "la priorité du travail sur le capital est [...] un appel à ne pas se contenter du seul optimum économique (celui que les économistes s'efforcent légitimement de préciser) et à situer l'efficacité économique par rapport à sa finalité fondamentale : le développement de l'homme"²⁴.

²³ De Salins, A. et Villeroy de Galhau, F., *Le développement moderne des activités financières au regard des exigences éthiques du christianisme*, Cité du Vatican : Libreria Editrice Vaticana (Conseil Pontifical "Justice et Paix"), 1994, p. 16.

²⁴ *Le développement moderne...*, *op. cit.*, p. 20.